



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT ST N°2020/178

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AMBOISE,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses textes d'application,  
VU le Code de la Route et ses décrets d'application,  
VU le Code de la Voirie Routière,  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

CONSIDERANT la demande en date du **29 mai 2020** du **service Commerce de la ville d'Amboise** domicilié **60 rue de la Concorde BP 247 37402 AMBOISE CEDEX** concernant **l'extension des terrasses des restaurants, en raison des mesures sanitaires occasionnées par le covid-19, place Michel Debré à AMBOISE,**

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toutes dispositions nécessaires au maintien de l'ordre et de la sécurité publics,

CONSIDERANT que l'extension des terrasses nécessitent un aménagement de la circulation routière,  
CONSIDERANT que cette réglementation pourra être appliquée sans inconvénient majeur pour la circulation,

### ARRETE

#### ART 1

A partir du samedi 06 juin 2020 et jusqu'au dimanche 13 septembre 2020 de 11h30 à 23h00, la circulation sera interdite rue François 1<sup>er</sup>, place Michel Debré, rue Nationale entre la place Michel Debré et la rue Jean-Jacques Rousseau et rue de la Concorde entre la place Michel Debré et le n°60.

La circulation rue de la Concorde entre le n°60 et la rue Louis XII sera entre 11h30 et 23h00 à double sens de circulation afin de permettre l'accès aux places de stationnement.

Le panneau de signalisation interdit de tourner à droite rue Louis XII et le panneau sens interdit rue de la Concorde proche de l'intersection avec la rue Louis XII seront occultés lors de la fermeture de la rue François 1<sup>er</sup>.

#### ART 2

A partir du samedi 06 juin 2020 et jusqu'au dimanche 13 septembre 2020 le stationnement sera interdit place Michel Debré.

#### ART 3

La signalisation nécessaire sera mise en place par les services techniques. La surveillance et l'entretien de la signalisation sont à sa charge.

#### ART 4

Les services de Gendarmerie et de Police sont habilités à prendre toutes dispositions modificatives et complémentaires pour l'exécution du présent arrêté.

#### ART 5

Cette réglementation fera l'objet de l'affichage du présent arrêté aux extrémités de l'emprise. Elle sera également annoncée et signalée, conformément aux instructions sur la signalisation routière en vigueur par les soins et aux frais de la ville d'AMBOISE.

#### ART 6

Les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables en tant que de besoin :

- Aux véhicules de Secours et de Lutte contre l'Incendie,
- Aux véhicules de Police et de Gendarmerie.

#### ART 7

Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les agents ou fonctionnaires dûment assermentés et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### ART 8

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification, ainsi que de sa transmission aux services de l'État chargés du contrôle de la légalité.

#### ART 9

Madame le Directeur Général des Services de la ville d'Amboise, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la ville d'Amboise, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Amboise, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté dont une ampliation sera adressée pour information aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours d'Indre et Loire, à la Brigade de Gendarmerie d'Amboise, à la Police Municipale d'Amboise.


Fait à Amboise, le 2 juin 2020.

Le Maire,  
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué,



Notification, le **03 JUIN 2020**  
Publication ou affichage en mairie, le **03 JUIN 2020**  
Certifié exécutoire à l'accusé de réception.

## FICHE INSTRUCTION ARRETE TEMPORAIRE

Expéditeur : P.CHEVRAT	Destinataire : E. PEYRAT		
	<b>ARRETE (AT-) N° 2020 - 1708</b>		
	<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Déménagement	<input type="checkbox"/> Cérémonie
	<input type="checkbox"/> Encomb. voirie	<input checked="" type="checkbox"/> Manifestation	<input type="checkbox"/> Divers

A DIFFUSER A :	DIFFUSION PAR :			DATE D'ENVOI
	mail	fax	courrier	
<input checked="" type="checkbox"/> Pétitionnaire				
<input checked="" type="checkbox"/> GENDARMERIE				
<input checked="" type="checkbox"/> SERVICES DE SECOURS				
<input checked="" type="checkbox"/> POLICE MUNICIPALE				
<input checked="" type="checkbox"/> CCVA				
<input checked="" type="checkbox"/> SMICTOM				
<input checked="" type="checkbox"/> POSTE AMBOISE				
<input type="checkbox"/> REMI M DEGUIL				
<input type="checkbox"/> TRANSDEV M BOUTET				
<input type="checkbox"/> STA				
<input checked="" type="checkbox"/> HOPITAL URGENCE				
<input type="checkbox"/> DDT				
<input type="checkbox"/> MAIRIE				
<input checked="" type="checkbox"/> AUTRE : Asso V Hugo Asso commerçants Petit train ?				
<input checked="" type="checkbox"/> SERVICES FOIRES ET MARCHES (+ imprimé encombrement)				
<input checked="" type="checkbox"/> AUTRE SERVICE : CTM H VIVIER M MENARD				

Les travaux nécessitent une permission supplémentaire :		DIFFUSION PAR :			DATE D'ENVOI
		mail	fax	courrier	
<input type="checkbox"/> Permission de voirie <u>travaux publics</u>	PV-T n°				
<input type="checkbox"/> Permission de voirie <u>particuliers</u>	PV-P n°	+ Envoi original en préf.			
<input type="checkbox"/> DICT (récépissé)	DICT-R n°				
<input type="checkbox"/> Demande de renseignements (récépissé)	DR-R n°				
<input type="checkbox"/> Autorisation de rejet	AR n°	+ Envoi original en préf.			

Objet **Fwd: infos diverses**  
De François CHANCELIER <f.chancelier@ville-amboise.fr>  
À voirie <voirie@ville-amboise.fr>  
Date 2020-05-27 07:46



Bonjour

Voir ci dessous, Patrick, prévoir de faire l'arrêté pour la place Debré et la rue François 1er, merci

---  
François CHANCELIER  
Chef du service commun voirie  
Ville d'Amboise et CCVA  
Mairie d'Amboise,  
60, rue de la Concorde  
37400 Amboise  
Téléphone 02 47 23 47 67  
Portable 06 70 74 64 16

----- Courriel original -----

**Objet:**infos diverses  
**Date:**2020-05-26 17:50  
**De:**Christophe STOCKY <c.stocky@ville-amboise.fr>  
**À:**François CHANCELIER <f.chancelier@ville-amboise.fr>

*Projet  
fait  
6/1/78*

François,

qq infos:

- pour la place Debré la fermeture serait donc de 11h30 à 23h du 20/06 au 6/09 (avant que ça change!)
- la Guinguette annonce une ouverture le 15/06

*7h?*

*Aperçu du 06/06*

--  
Christophe STOCKY  
Directeur des Services Techniques  
BP.247 - 37402 Amboise cedex  
tel: 02.47.23.47.14  
fax: 02.47.23.47.60  
"pensez à l'environnement, n'imprimez ce mail que si nécessaire"